



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : Ressources Humaines - Formation**

**SEANCE DU** : 30 septembre 2024

**DELIBERATION N°** : 7

**RAPPORTEUR** : Madame Véronique RAVON

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET INFORMATION RELATIVE A UNE MISE A DISPOSITION**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et ses articles L.327-1, L.331-1, L.332-8 à 12, Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2018 créant un emploi permanent du niveau de la catégorie A d'Attaché territorial Non Titulaire à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00,

**1) Passage d'un emploi d'attaché territorial de CDD en CDI (01/08/24)**

L'emploi de responsable du service urbanisme est occupée depuis le 1er août 2018 par un agent contractuel au grade d'attaché territorial depuis 6 ans. La réglementation prévoit qu'au-delà de cette période d'engagement, le contrat ne peut être renouvelé qu'en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Ainsi, la commune souhaitant poursuivre cet engagement, cet emploi doit être transformé en CDI dans notre tableau des emplois, à compter du 1er août 2024.

**2) Création d'un emploi d'apprenti en espaces verts (01/10/24)**

Les services techniques ont un réel besoin de recrutement. Il est à noter qu'un agent, actuellement en maladie longue durée, va partir en retraite.

Aussi, afin d'anticiper ce départ et les besoins actuels, il est proposé de recruter un apprenti en CAPA dans le domaine de la jardinerie paysagerie, inscrit au Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Roville-aux-Chênes.

**3) Modification de grade (01/09/2024)**

Une agent titulaire du service affaires scolaires a dû augmenter son temps de travail hebdomadaire de quelques heures au regard des nécessités du service, passant de 15h à 25h15 à compter du 1er septembre 2024.

Le grade prévu au Conseil Municipal du 26 juin 2024 était adjoint d'animation. L'agent concerné occupant le grade d'adjoint technique, il est nécessaire de prendre celui-ci en référence.

#### **4) Information sur la mise à disposition d'un agent**

Un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe a obtenu son examen professionnel d'agent de maîtrise. Son dossier a, de plus, été approuvé par la commission administrative paritaire compétente du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

La commune a développé une collaboration avec la commune de Houdemont et il est apparu intéressant de développer nos projets communs et collaborations.

Actuellement, la commune de Houdemont cherche un responsable pour ses services techniques, au grade d'agent de maîtrise. Il est ainsi prévu que notre agent, promu, soit mis à disposition de la commune de Houdemont à partir du 1er octobre 2024 pour une durée de 3 ans. Sa rémunération donnera lieu à remboursement.

Monsieur le Maire adoptera un arrêté en ce sens et une convention de mise à disposition à titre onéreux sera signée avec le Maire de la commune de Houdemont.

Le Conseil Municipal est donc informé de cette démarche préalablement à celle-ci.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 17 septembre 2024.

#### **Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- de modifier le tableau des emplois comme suit:

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

<b>GRADE</b>	<b>NOMBRE DE POSTES CREES ET TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>DATE DE CREATION</b>	<b>SERVICE(S)</b>
<i>Attaché territorial contractuel passant en CDI</i>	<i>1 temps complet</i>	<i>01/08/2024</i>	<i>Urbanisme</i>
<i>Apprenti jardinerie paysagerie (CAP)</i>	<i>1 temps complet</i>	<i>01/10/2024</i>	<i>Technique</i>
<i>Adjoint technique à la place d'Adjoint d'animation</i>	<i>1 temps non complet (25h15 heures hebdomadaires)</i>	<i>01/09/2024</i>	<i>Affaires scolaires</i>

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

### **Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Mme Sandrine LAVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Aurélie MOTEL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Claude LOMBARD, M. Jean PATRAS

#### **ETAIENT ABSENT(ES) :**

M. Xavier DUSSAULX, M. Emmanuel FOURNIER, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

#### **AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Magali RAIK avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE  
Mme Stéphanie LIIRI avait donné pouvoir à M. Pierre BOILEAU  
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON  
Mme Mireille HINZELIN avait donné pouvoir à Mme Sophie MERCIER  
M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Philippe GOETZ  
M. Didier GOIRAND avait donné pouvoir à Mme Sandrine GUERBER  
Mme Chantal MARTIN avait donné pouvoir à M. William LOMBARD  
M. René BURTE avait donné pouvoir à Mme Claude LOMBARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

#### **NOTA -**

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 septembre 2024

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire



M. Pierre BOILEAU